

ID: 091-219101912-20220607-2022_027_DELIB-DE

E X T R A I T du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 31 MAI 2022

OBJET: Approbation du Compte Administratif 2021 - analyse financière

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation: 25 mai 2022

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 28

Nombre de présents : 19

Procurations: 6

Nombre de votants : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Michael DAMIATI, Maire,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGÈRE, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Madame Séverine MARTINS, **Maires-Adjoints**,

Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur Charles SIDOUN, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA, Madame Laurence MAYDA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Virginie THÉODORE, Monsieur Alain MANIÈRE, Monsieur Christophe CARRÈRE, Monsieur Claude GAY, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION:

- 1. Monsieur François CHOUVIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel BLANCHARD
- 2. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
- 3. Monsieur Patric BRETHOUS donne pouvoir à Monsieur Bernard HUOT
- 4. Madame Christelle LAOUT donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
- 5. Monsieur Achour SLIMI donne pouvoir à Monsieur Alain MANIERE
- 6. Madame ABITA RICHARD Martine donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE

ÉTAIENT ABSENTS SANS DONNER PROCURATION:

Madame Bérangère LEJANVRE, Madame Aurore DIZIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Michel BLANCHARD

Assistée de : Madame Nathalie BAILLY - Directrice Générale des Services

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel: mairie@crosne.fr - site: crosne.fr - Facebook: @Villedecrosne

Affiché le 08/06/2022

ID: 091-219101912-20220607-2022_027_DELIB-DE

DÉLIBÉRATION N° 2022-027 Approbation du Compte Administratif 2021 - analyse financière

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES la présentation des budgets primitif et supplémentaire 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif 2021, dressé par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la commission Finances et Moyens généraux a été consultée le 23 mai 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,

PAR 20 VOIX POUR et 5 ABSENTIONS (Monsieur Alain MANIÈRE + pouvoir de Monsieur ACHOUR Slimi, Monsieur Christophe CARRERE + pouvoir de Madame ABITA RICHARD Marine, Monsieur Claude GAY)

ADOPTE le compte administratif 2021 de la commune de Crosne comme suit :

- Chapitre par chapitre, les dépenses et les recettes de fonctionnement.
- Chapitre par chapitre, les dépenses, les recettes et les restes à réaliser d'investissement.

PROCEDE au règlement définitif du budget 2021.

FIXE ainsi qu'il suit, les résultats obtenus :

<u>Section de Fonctionnement :</u>

Recettes 12 234 945,88 € Report de l'excédent 2020 : 277 310,37 € Dépenses 10 941 724,20 €

Soit un excédent d'exécution de : 1 570 532,05 €

Section d'investissement :

Recettes 3 829 831,67 € Dépenses 3 508 879,56 € Report du déficit 2020 1 401 058,22 €

Soit un déficit d'exécution de : 1 080 106,11 €



Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le 08/06/2022

ID: 091-219101912-20220607-2022_027_DELIB-DE

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de : 490 425,94 € en excédent

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte, pour le calcul du résultat global de clôture, les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2021 à savoir :

Dépenses : 2 023 260,88 €
Recettes : 2 604 571,54 €
Soit un excédent de : 581 310,66 €

Le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 est de :

Section de fonctionnement : 1 570 532,05 € d'excédent
Section d'investissement : 498 795,45 € de déficit

Soit un excédent global de clôture 2021 de : 1 071 736,60 €

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques, Trésorier de Yerres et consignée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 31 MAI 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture le 08/06/2023

Et de la publication le

Le Maire.



Envoyé en préfecture le 07/06/2022 Reçu en préfecture le 07/06/2022 Affiché le

ID: 091-219101912-20220607-2022_027_DELIB-DE